



# CAHIER DES CHARGES DU BILAN DE COMPÉTENCES

## Définition et objectif

Un bilan de compétences doit permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

## Déroulement du bilan de compétences

- Durée : 24 heures maximum (réparties en général sur 2 à 3 mois maximum)
- La durée des entretiens individuels du bilan est modulable en fonction du projet du salarié
- La durée, le contenu et l'organisation sont adaptés à la situation et aux besoins des salariés.
  - Entretiens individuels avec un consultant permettant une réflexion et un traitement de l'information particulièrement ciblés et adaptés à la demande du bénéficiaire.
  - Phases de travail personnel : passation de tests, recherche documentaire, enquêtes métiers...
  - Un regard croisé avec un autre consultant si besoin

## Modalités

Le bilan de compétences comprend les trois phases suivantes :

- 1. Une phase préliminaire**, qui a pour objet :
  - de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ;
  - de définir et d'analyser la nature de ses besoins ;
  - de l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.
- 2. Une phase d'investigation** permettant au bénéficiaire :
  - d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ;
  - d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales ;
  - de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.
  - un regard croisé sur le projet du salarié peut être mis en œuvre en fonction du déroulé et des besoins sur le projet

**3. Une phase de conclusion** qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permettra au bénéficiaire :

- de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Comme le prévoit la loi, **un entretien de suivi** est proposé six mois à un an après la fin du bilan de compétences.

**CHAMBÉRY**

Parc d'activités de Côte Rousse  
180 rue du Genevois  
73000 Chambéry

Téléphone : 04 79 70 13 58

Courriel : [info@doxaplust.fr](mailto:info@doxaplust.fr)

**LYON**

Parc Technologique Woodstock - Bat Woodclub  
97 allée Alexandre Borodine  
69800 Saint Priest

Téléphone : 04 37 60 01 08

Courriel : [info@doxaplust.fr](mailto:info@doxaplust.fr)